



Commune
de
FAA'A

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

Subdivision Administrative des Îles du Vent
ARRIVÉE
DELIBERATION N° 33/2023

Modifiant l'article 1er de la délibération n°06/2023 du 25 avril 2023 autorisant l'organisation d'une mission en Chine

N°

Date de convocation :
21 juin 2023

Date d'affichage :
21 juin 2023

Date de séance :
27 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 25
PROCURATIONS : .. 06
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00



Le mardi 27 juin 2023 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma			O. TOKORAGI
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina		X	
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea	X		
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
ATEO Pura	X		
RICHMOND Maruia			T. GRAND-PITTMAN
PATU Kalina			R. TERIITEHAU
KAIMUKO Tehaatokoau			T. PURENI
VAHINE Théodora			P. ATEO
CROLAS ép SACHET Isabelle		X	
FAATAU Luc	X		
BOUISSOU Jean-Christophe			L. FAATAU
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Vetea SANFORD a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n° 06/2023 du 25/04/2023, le conseil municipal organisait une mission en Chine dans la ville de Fuzhou pour assister au « China-Pacific People-to-People Friendship » Forum qui s'est tenu du 11 au 15 mai 2023.

L'article 1^{er} de ladite délibération prévoyait la participation de M. Tetuahau TEMARU, Deuxième Adjoint au Maire et de M. Roberto TERITEHAU, Sixième Adjoint au Maire. En cas de désistement de ces deux élus, leurs remplacements s'effectueront dans l'ordre par Mme Victoire LAURENT, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Kalina PATU ou Mme Roti RICHMOND, toutes deux conseillères municipales.

Les deux élus missionnés pour ce déplacement s'étant désistés, les élus inscrits sur la liste complémentaire devraient, en principe, participer à ce déplacement.

Or, il s'avère que seule Mme Victoire LAURENT était disponible à ce moment-là. C'est ainsi que Mme Rosina CHIN FOO, 9^{ème} Adjointe au Maire a été contactée en urgence par M. Tetuahau TEMARU pour honorer l'invitation.

Cependant, la délibération n°06/2023 du 25/04/2023 ne prévoyant pas de dépenses au profit de Mme Rosina CHIN FOO, il est proposé de modifier l'article 1^{er} de ladite délibération en la rajoutant à la liste complémentaire, en plus de mesdames Kalina PATU et Roti RICHMOND. Considérant l'urgence, le conseil municipal n'a pas pu être réuni avant le départ des intéressés en mission.

Aussi, il vous est proposé à titre exceptionnel d'accepter la prise en charge des frais a posteriori à compter du 8 au 20 mai 2023 inclus.

A titre indicatif, les frais de mission pour un élu sur la base d'une durée de 13 jours de mission s'élèveront à 70.526 FCP, et les frais de voyage et de déplacement en classe économique à 261.430 FCP.

Aussi, afin d'officialiser cette démarche, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-après. C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Vetea SANFORD :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n° 214/2012 du 11 décembre 2012 portant extension des dispositions de l'arrêté n° 211/DAC du 23 juin 2008 fixant le taux des indemnités de missions occasionnés par les déplacements temporaires des élus municipaux ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission finances et richesses humaines du 08 juin 2023 ;

Dans sa séance du 27 juin 2023 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Est modifié l'article 1^{er} de la délibération n° 06/2023 du 25 avril 2023 comme suit :

Au lieu de :

En cas de désistement d'un ou plusieurs élus, le remplacement s'effectuera dans l'ordre suivant :

- 1) Mme Victoire LAURENT, Troisième Adjoint au Maire ;*
- 2) Mme Kalina PATU, Conseillère municipale ;*
- 3) Mme Roti RICHMOND, Conseillère municipale.*

Lire :

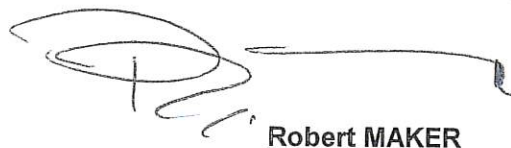
En cas de désistement d'un ou plusieurs élus, le remplacement s'effectuera dans l'ordre suivant :

- 1) *Mme Rosina CHIN FOO, Neuvième Adjoint au Maire ;*
- 2) *Mme Kalina PATU, Conseillère municipale ;*
- 3) *Mme Roti RICHMOND, Conseillère municipale.*

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

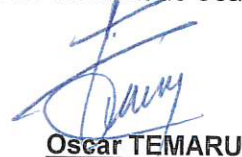
Fait et délibéré à FAA'A, le 27 juin 2023.

Le Secrétaire de Séance,


Robert MAKER



Le Président de Séance,


Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **11 JUIL. 2023** et publié le **03 JUIL. 2023**

1. The first part of the document is a list of names and their corresponding addresses.

2. The second part of the document is a list of names and their corresponding addresses.

3. The third part of the document is a list of names and their corresponding addresses.

4. The fourth part of the document is a list of names and their corresponding addresses.